



## PRE-REQUIS

Etre titulaire de l'ASSR 1 ou l'ASSR 2.  
Etre âgé de 14 ans minimum au moment de la formation.

## DUREE

8h de formation sur deux demies journées.

## VALIDATION FORMATION

Délivrance d'une attestation de suivi de formation permettant la demande du titre officiel

## LIEU DE LA FORMATION

Au sein d'une agence City'Zen.

## DATE DE SESSION

Plusieurs sessions par mois, voir modalités en agence.

## PERMIS AM (BSR)

*Le permis AM autorise à conduire un cyclomoteur (scooter) ou un quadricycle léger (voiturette 2 places) d'une cylindrée de 50 cm<sup>3</sup> maximum et qui ne dépasse pas 45 km/h de vitesse.*

### Objectifs de la formation :

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette (ou voiturette) responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers
- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales, apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette (ou voiturette) à allure faible et soutenue
- Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

### Notre piste privée et équipée, située à LUX (71)



